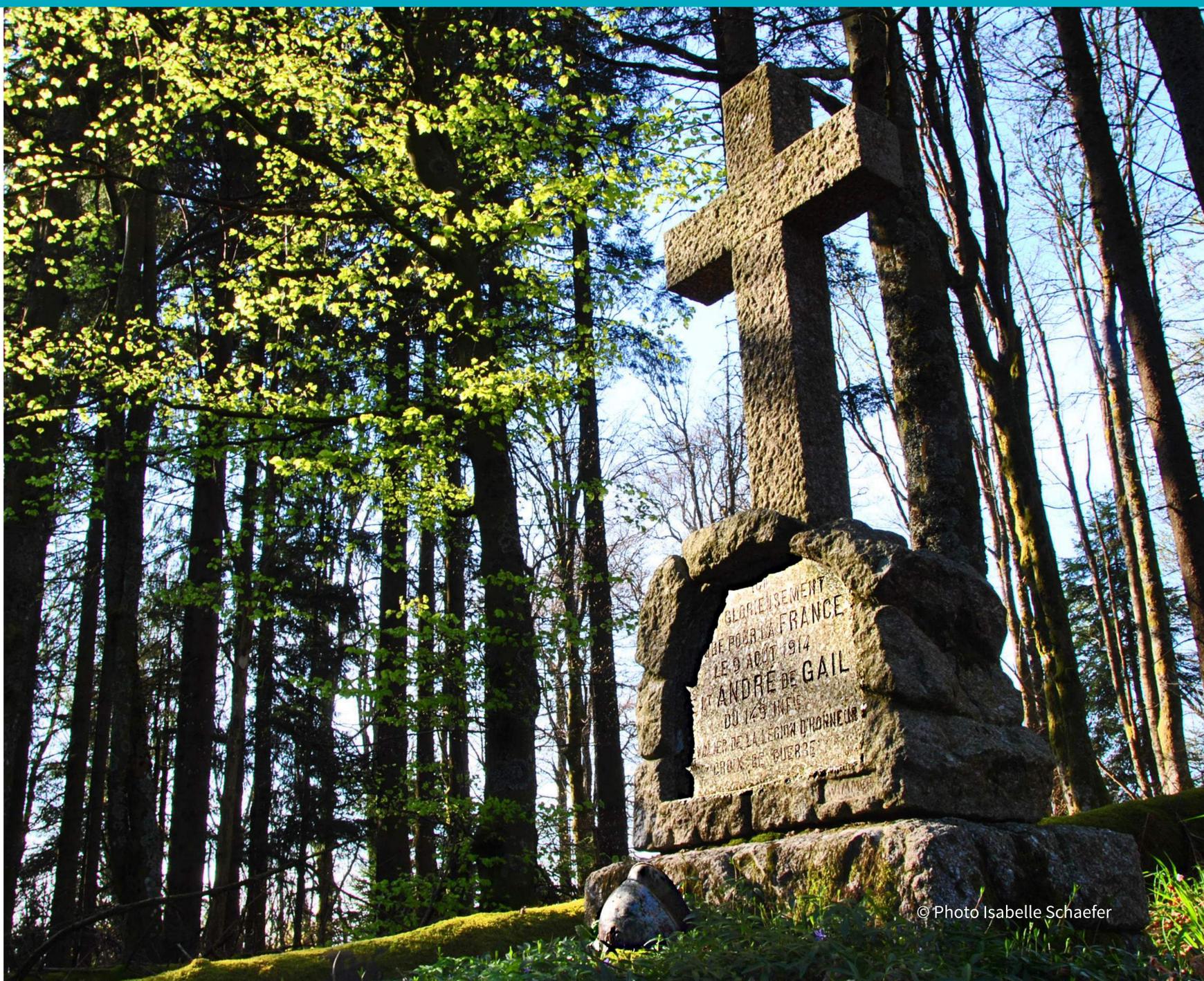


Exposition

L'HÉRITAGE DE LA GRANDE GUERRE



© Photo Isabelle Schaefer

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE
DIRE



VERS LA FIN DE LA 1^{ÈRE} GUERRE MONDIALE

L'imminence de la fin du conflit mondial est pressentie dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines dès le mois d'octobre 1918, lorsque les autorités militaires allemandes ordonnent l'évacuation des habitants de Sainte-Marie-aux-Mines le 2 octobre, qui est finalement stoppée 4 jours plus tard.

Les événements se précipitent à la fin du mois d'octobre. La multiplication des mutineries au sein de la marine et des principales villes allemandes contraignent le Kayser Guillaume II à abdiquer le 9 novembre. Dès le lendemain, les compagnies militaires commencent à évacuer la vallée.

Le 11 novembre, la nouvelle de l'armistice tombe et s'accompagne du tir d'un feu d'artifice en soirée. Le 15 novembre 1918, après le départ des derniers militaires allemands, les militaires français font une entrée triomphale dans les communes les 16 et 17 novembre 1918 sous la conduite du général Vandenberg.

Le 30 novembre, le général Bourgeois, originaire de Sainte-Marie-aux-Mines, entre à son tour dans sa ville natale sous les acclamations de la population.



1. Réception des troupes françaises devant la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines le 17 novembre 1918

© Coll. G. Jung.

2. Page de titre du poème en dialecte « Markkirch wurd gerumt », évoquant l'évacuation de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines en octobre 1918

© Coll. R. Guerre

3. Départ des troupes allemandes de Sainte-Croix-aux-Mines, à partir du 10 novembre 1918

© Coll. Marie Thérèse Antoine

4. Arrivée des troupes françaises à Sainte-Croix-aux-Mines, le 17 novembre 1918

© Coll. Marie Thérèse Antoine



1

LA MISE EN PLACE D'UNE ADMINISTRATION FRANÇAISE

Après la liesse populaire s'engage la reprise en main de l'administration communale. Durant 1914-1918, les conseils municipaux étaient maintenus mais placés sous le contrôle permanent de Feltkamp, commissaire du gouvernement allemand. Démis de ses fonctions après l'armistice, Feltkamp cède sa place aux militaires français, qui assurent l'intérim en nommant le capitaine Engels comme administrateur provisoire de Sainte-Marie-aux-Mines. Les noms de rue sont également francisés, à l'instar de la rue Wilson, de la rue Clémenceau et de la rue Poincaré, remplaçant les anciennes dénominations à consonance germanique.

Nouvelles Locales.
Ste-Marie-aux-Mines, le 11 Janvier 1919.

Souscription pour le monument-Foix

Dons versés à la banque H. Müller & Co :
Monsieur Léon Baumgartner Francs 50.—
 Fernand Blech " 50.—
 Maurice Berrus " 200.—
Dons versés au bureau du journal :
E & R Cellarius : " 40.—
Total: Francs 340.—

Nous rappelons que les dons sont reçus par la banque H. Müller & Co, M. Paul Wolfensperger et le bureau du «Messager des Vosges».

CONSEIL MUNICIPAL. — Pour honorer la mémoire de nos grands et glorieux chefs et libérateurs de nos provinces reconquises, le Conseil municipal, dans sa séance du 8 janvier, a décidé de changer le nom des rues suivantes : 1) La Rue de Lorraine, à partir des Petites Halles jusqu'à la Rue Narbey, s'appellera dorénavant Rue Président Wilson; 2) la rue de Lorraine, à partir de la Rue Narbey jusqu'à la fin, Rue Clémenceau; 3) la Place des Fêtes: Place de la République; 4) la Place de l'ancien Marché: Place Maréchal Foch; 5) la Rue du Tir: Rue Président Poincaré; 6) la Rue d'Echery, à partir de la Rue du Foulon jusqu'à la fin: Rue Général Bourgeois; 7) la Rue du Fenarupt: Rue J.J. Boek; 8) la Rue du Schulberg: Rue de la Liberté; 9) les maisons ouvrières communales: Cité communale.

Le Conseil a en outre décidé d'engager tous les ouvriers chômeurs à raison de 6 plus 3 francs pour organiser les endroits dévastés par la guerre.

BARÈME POUR L'ÉCHANGE DES MONNAIES ALLEMANDES CONTRE DE LA MONNAIE FRANÇAISE.

Markes versés.	Francs remis en échange.						
1	1,25	34	42,50	67	83,75	100	125,—
2	2,50	35	43,75	68	85,—	135	168,75
3	3,75	36	45,—	69	86,25	150	187,50
4	5,—	37	46,25	70	87,50	175	218,75
5	6,25	38	47,50	71	88,75	200	250,—
6	7,50	39	48,75	72	90,—	225	281,25
7	8,75	40	50,—	73	91,25	250	312,50
8	10,—	41	51,25	74	92,50	275	343,75
9	11,25	42	52,50	75	93,75	300	375,—
10	12,50	43	53,75	76	95,—	325	406,25
11	13,75	44	55,—	77	96,25	350	437,50
12	15,—	45	56,25	78	97,50	375	468,75
13	16,25	46	57,50	79	98,75	400	500,—
14	17,50	47	58,75	80	100,—	425	531,25
15	18,75	48	60,—	81	101,25	450	562,50
16	20,—	49	61,25	82	102,50	475	593,75
17	21,25	50	62,50	83	103,75	500	625,—
18	22,50	51	63,75	84	105,—	525	656,25
19	23,75	52	65,—	85	106,25	550	687,50
20	25,—	53	66,25	86	107,50	575	718,75
21	26,25	54	67,50	87	108,75	600	750,—
22	27,50	55	68,75	88	110,—	1000	1250,—
23	28,75	56	70,—	89	111,25	2000	2500,—
24	30,—	57	71,25	90	112,50	3000	3750,—
25	31,25	58	72,50	91	113,75	4000	5000,—
26	32,50	59	73,75	92	115,—	5000	6250,—
27	33,75	60	75,—	93	116,25	6000	7500,—
28	35,—	61	76,25	94	117,50	7000	8750,—
29	36,25	62	77,50	95	118,75	8000	10000,—
30	37,50	63	78,75	96	120,—	9000	11250,—
31	38,75	64	80,—	97	121,25	10000	12500,—
32	40,—	65	81,25	98	122,50		
33	41,25	66	82,50	99	123,75		

3

Les tâches ne manquent pas : outre le cantonnement et le ravitaillement des militaires et des civiles, il convient d'organiser l'échange des marks en francs le plus rapidement possible, jusqu'à la date limite du 15 décembre 1918. L'Alsace reste considérée comme une zone sensible et tout déplacement hors de la commune est soumis à autorisation préalable.

Sous l'autorité militaire, une véritable purge secoue l'administration communale. Les fonctionnaires « vieux allemands », ou jugés trop germanophiles, sont invités à quitter la commune dans les plus brefs délais, voire sont licenciés d'office. Cette épuration administrative touche aussi la population civile, dont le sort est confié aux comités de triage.

DEMANDE DE SAUF-CONDUIT.

Je soussigné *Adolphe Schaerr*
demeurant à *St. Marie aux Mines* Rue *Schaerr* No *57*
né le *19 Juin 1896* à *St. Marie aux Mines*
demande un sauf-conduit pour *Hildesheim (Hanovre)*
et retour, valable *quinze* jours.
Motif: *Je désire chercher ma femme Frieda née Blum*
domiciliée actuellement à Hildesheim chez ses parents Michaelstrasse 25
Après l'armistice, j'ai voulu retourner en France, mais je n'ai pu le faire car je suis considéré comme ennemi de la France. Je désire donc me rendre en Allemagne pour me rendre avec ma femme.
1 photo, 1 lettre

Signature: *Schaerr Adolphe*
Monsieur *Adolphe Schaerr*
est Alsacien d'origine française. En cas de doute les indications sont exactes. L'opinion est allemande.
Le *Président Municipal* *Maire*

Signes particuliers: *rien*

République Française. Ribeauvillé, le
Administration Militaire de l'Alsace RIBEAUVILLÉ.
Transmis avec avis favorable

4

1. Soldats français et habitants de Sainte-Marie-aux-Mines, dans la rue Wilson, le 14 juillet 1919 © Archives Val d'Argent
2. Article de presse, daté du 19 janvier 1919, annonçant les changements de noms de rue © Archives Val d'Argent
3. Taux de change des Marks contre des Francs © Archives Val d'Argent
4. Demande d'autorisation de circuler (sauf-conduit) pour M. Adolphe Schaerr, afin de se rendre en Allemagne © Archives Val d'Argent

Autorisations accordées au titulaire de cette carte :

Circulation

Télégraphe

Téléphone

Chasse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE *St-Marie-aux-Mines*

N° *5990*

CARTE D'IDENTITÉ

MODÈLE A

(arrêté du 14 décembre 1918)

Le Maire,



SIGNALEMENT

Visage: *ovale*
Yeux: *noirs*
Cheveux: *noirs*
Taille: *1.60*

Signes particuliers:

NOM: *Malaisé née Rochel*
Prénoms: *Christine*
Lieu de naissance: *Bellefosse*
Date de naissance: *3.10.1880*
Profession: *...*
Domicile: *St Marie Mines*
N°: *19*
Signature: *Christine Malaisé*

NOM et prénoms | Date de naissance | Lieu de naissance
Rochel Ferdinand | *22.3.1838* | *Belmont*
Häster Julie | *28.5.1849* |
1) du père
2) de la mère
3) des enfants de moins de 15 ans résidant sous le toit du titulaire, lorsqu'il est chef de famille.

VERS LA FIN DE LA 1^{ÈRE} GUERRE MONDIALE

L'administration française éprouve une certaine méfiance vis-à-vis de la population alsacienne, qu'elle entend épurer de ses éléments les plus germanophiles. Par arrêté du 14 décembre 1918, les mairies doivent délivrer des cartes d'identité répartissant la population en quatre catégories :

- La carte d'identité A, avec bandes tricolores, est délivrée aux Alsaciens-Lorrains dont les parents et les grands-parents sont nés en Alsace-Lorraine avant 1870 ou nés en France. Ils sont réintégrés de plein droit dans la nationalité française.

- La carte d'identité B, avec deux bandes bleues, revient aux Alsaciens-Lorrains dont le père ou la mère est d'origine étrangère (ni français, ni alsacien-lorrain).

- La carte d'identité C, avec deux bandes rouges, est remise aux Alsaciens-Lorrains dont le père et la mère sont originaires de pays neutres ou alliés de la France pendant le conflit.

- La carte d'identité D, sans bande, est donnée aux descendants d'Allemands, d'Autrichiens, de Hongrois ou d'autres peuples des Empires centraux. Les détenteurs des cartes D seront contraints de quitter l'Alsace.

Des comités de triage, instaurés dès janvier 1919 à Sainte-Marie-aux-Mines, sont chargés d'étudier les cas des individus suspectés de germanophilie ou de dénonciations durant 1914-1918. Les comités tentent de démêler les faits avérés des rumeurs qui s'enflamment. Dans les semaines qui suivent, plusieurs dizaines d'individus, jugés indésirables, sont expulsés des communes.



Est-ce vrai ?
On m'affirme qu'un jeune homme de notre localité, qui a servi pendant 14 ans dans l'armée boche, doit entrer le 1er mars prochain, à titre d'assistant, au bureau de poste de notre ville.
Cet homme — il s'agit de M. Josef Bluem, rue du Champ de la Chatte — a été le tortionnaire de nombreux de nos jeunes concitoyens qui ont, ou fait leur service militaire actif, ou des périodes d'instruction à Colmar. Il s'était fait tellement haïr par nos jeunes gens, que lorsqu'il venait chez ses parents passer quelques jours de permission (ce qui était fort rare), il n'osait faire un pas hors de la demeure de ses parents, de peur de tomber entre les mains de ses victimes qui lui auraient fait passer un mauvais quart d'heure.
Si cette nouvelle devait se confirmer, ce serait bien à déplorer, car il aurait été inutile d'avoir chassé les boches du pays pour les remplacer par des éléments aussi douteux. Un Alsacien qui, de son plein gré, est resté pendant 14 ans dans l'armée boche et qui s'est fait le bourreau de ses compatriotes, n'est pas non seulement un Alsacien digne de ce nom, mais ne deviendra jamais un fonctionnaire fidèle de la République française.
Jeunes gens de Ste-Marie-aux-Mines, qui avez eu à souffrir de cet homme, ne tardez pas à faire votre devoir en publiant ce que vous avez eu à subir de sa part.
Un bon Alsacien.

Nouvelles Locales.
Ste-Marie-aux-Mines, le 29 Janvier 1919.
L'EPURATION. — Depuis une quinzaine de jours la Commission de triage fonctionne en notre ville. Un premier départ d'indésirables aura lieu demain. Ce départ donnera un commencement de satisfaction à l'opinion publique qui déjà s'impatientait et se demandait pourquoi on tardait à épurer à Sainte-Marie. Voici les noms de ceux qui doivent repasser le Rhin: 1) Bender Christian, aubergiste, et famille; 2) Borowski Gustav, douanier; 3) Mlle Carstens Theodora, gouvernante; 4) Falk Adolph, menuisier, et famille; 5) Fichthorn Friedrich; 6) Fischer Karl, professeur; 7) Häusser Johann, dentiste; 8) Herberti Wilhelm, employé de la mairie; 9) Hoffmann Max, employé du chemin de fer; 10) Mlle Marie Kaiser, femme de ménage; 11) Luxenburger Hans, professeur; 12) Miermeister, employé de la poste; 13) Madame Puff et famille; 14) Mlle Schade Emma; 15) Schöne Paul, douanier; 16) Schillingier Johann, employé de la « Wach u. Schliessgesellschaft »; 17) Schurr Anton, professeur; 18) Stadermann Wilhelm, secrétaire de mairie; 19) Steinel Friedrich, directeur du collège; 20) Mlle Trill Emma, directrice de l'école supérieure des filles; 21) Mlle Adelheid v. Troilo, institutrice; 22) Mme Alban Unger; 23) Wagner Heinrich, horloger.
Parmi les nommés quelques-uns parient librement sur leur demande, entre autres M. Stadermann, secrétaire à la mairie de notre ville depuis une trentaine d'années.

Est-ce vrai ?
Sous ce titre j'ai fait paraître dans votre estimé journal du 19 février un article dans lequel je prétendais qu'un Mr. Josef Bluem, qui doit entrer le 1er Mars prochain au bureau de poste de notre ville, avait, alors qu'il était en garnison à Colmar, tortionné de nos jeunes concitoyens.
Ne connaissant personnellement Mr. Bluem, j'ai écrit l'article sur les dires d'une personne que je croyais digne de confiance; après avoir pris de plus amples renseignements je n'ai pu trouver un seul Sainte-Marien qui ait eu à se plaindre de Mr. Bluem.
Je croyais écrire la vérité et je m'en excuse; j'ai été trompé, je le reconnais sans fausse honte.
Un bon Alsacien.

- 1. Carte d'identité modèle A (parents Alsaciens Lorrains, d'origine française) de Christine Malaisé, née Rochel
© Archives du Val d'Argent
- 2. Carte d'identité modèle A, attribuée par erreur à Jeanne Baecher. En raison de ses origines allemandes, elle doit avoir une carte d'identité modèle D
© Archives du Val d'Argent
- 3. Coupure de presse du 29 janvier 1919, annonçant les noms des premières personnes à expulser de Sainte-Marie-aux-Mines
© Archives du Val d'Argent
- 4. Quand « Un bon Alsacien » s'insurge dans la presse locale contre le Joseph Bluem, suspecté d'avoir dénoncé ses semblables. Au final, il ne s'agit que d'une rumeur
© Archives du Val d'Argent



1

LA DÉSILLUSION SCOLAIRE

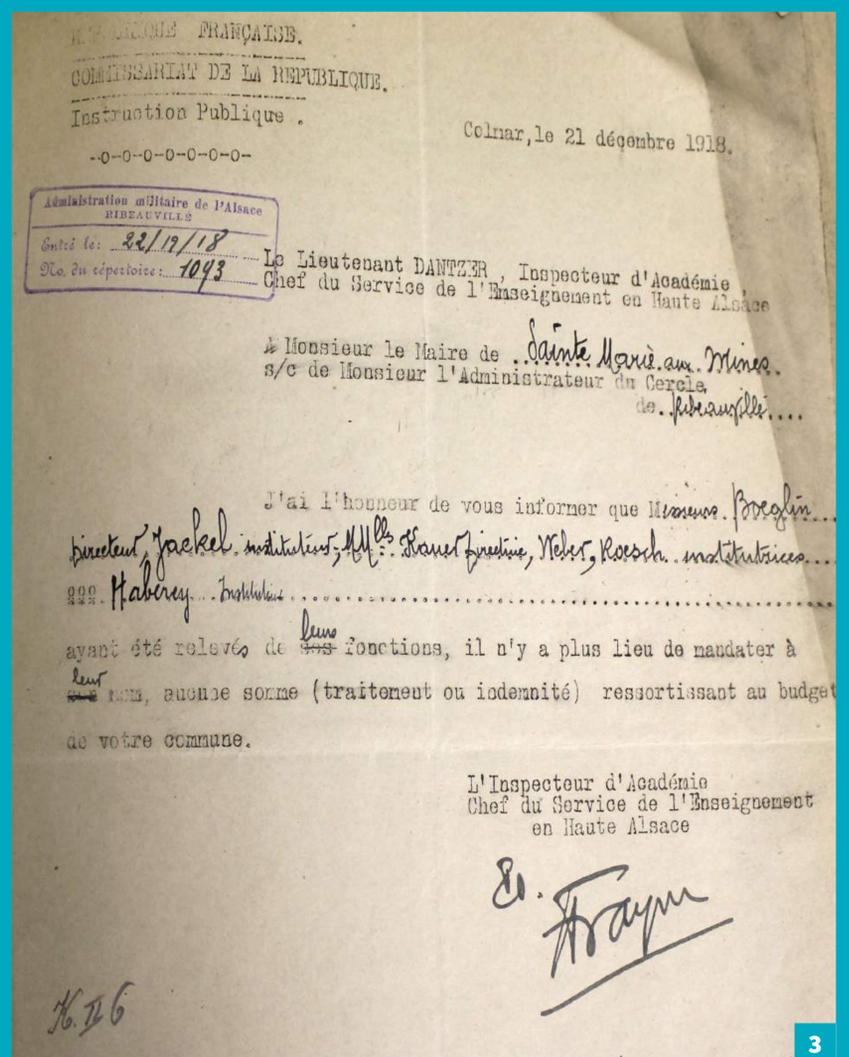
L'année scolaire 1918 / 1919 est éprouvante pour les enfants scolarisés en Alsace. Si la rentrée des classes s'est faite sous le régime allemand, l'éducation est reprise en main par les autorités françaises après le 11 novembre. L'annonce de l'armistice a d'ailleurs provoqué le décès de l'instituteur Steyert à Lièpvre, terrassé par l'émotion devant ces élèves.

En 1918-1919, les écoles primaires comptent environ 6000 enseignants. Environ un quart des enseignants est licencié, soit en raison de leurs sentiments germanophiles, soit en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue française. Pour pallier au plus urgent, des officiers militaires donnent des cours en français aux enfants dès leur arrivée dans les écoles, dans l'attente d'instituteurs venus de France métropolitaine.

Cependant, les enseignants militaires ou civils constatent qu'une grande majorité des enfants ne maîtrise pas la langue pour suivre les cours. D'après une enquête académique, seuls 10% seulement de la population alsacienne maîtrise la lecture et l'écriture en français. En 1922, on réintroduit deux heures de cours en allemand par semaine dans les écoles, pour permettre notamment aux élèves de rattraper le retard accumulé.



2



3

- 1. Elèves de l'école de Sainte-Croix-aux-Mines, fêtant le 14 juillet 1919, portant les drapeaux français et américains
© Archives musée de l'école d'Echery
- 2. Classe de garçons de l'instituteur Jean-Baptiste Steyert (sur la gauche) à Lièpvre vers 1900
© Reproduction Christian Laiguesse
- 3. Lettre informant le maire de Sainte-Marie-aux-Mines de la révocation de 6 instituteurs, en décembre 1918
© Archives du Val d'Argent



1

LE TEMPS DE LA RECONSTRUCTION

Après l'Armistice débute le temps du bilan et de la reconstruction. Les secteurs de la Côte d'Echery, du Col de Sainte-Marie et de la Petite Lièpvre ont été les plus touchés, en raison de leur proximité avec le front. De même, les cibles stratégiques, telles que les gares ou le gazomètre de Sainte-Marie-aux-Mines ont fréquemment été visées par l'artillerie française, provoquant par la même occasion des dégâts collatéraux sur les immeubles voisins.

Plus éloignées du front, Lièpvre, Rombach-le-Franc et Sainte-Croix-aux-Mines sont moins exposées aux tirs d'artillerie. Elles portent néanmoins les stigmates de la guerre, à travers les ruines des fermes et des maisons détruites lors des batailles d'août 1914.

A l'issue du conflit, élus et habitants entament l'inventaire et l'expertise des dégâts, en vue d'être indemnisés. L'entrepreneur Sauther de Sainte-Croix-aux-Mines assure la reconstruction de nombreuses fermes et d'habitats détruits dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines.



2

Tribunal des Dommages de Guerre de Colmar

Sommes concédées à la Ville dans la séance du 17 juillet 1929
1^{re} urgence

D.C. 3696	Marché couvert	3168,22	2451,30
" 3699	Colonie de vacances	199,52	
" 3698	Maison Spitzli	6673,01	
" 3700	Maison Bock	671,90	
" 3704	Eraspyère de la Madelaine	1184,40	100 222,01
" 3706	Cité communale	1029,--	100 222,01
" 3707	Ancienne douane	221,16	
" 3710	Font de la Petite-Lièpvre	2526,76	
" 3711	Forestière de la "	35159,77	(partie achevée par la Vil
" 3716	" Fenarupt	1995,26	1525,--
" 3717	Cimetière d'Echery	1761,57	196,61
" 3718	Eglise sur l'Hâte		106,85
" 4365	Tribunal	424,72	474,19
" 4747	Hôpital communal	5145,--	
" 4366	Maison de garde	2030,46	
" 4831	Chapelle d'Echery	85,45	
" 4834	Conduite	551,55	
" 4369	Ancien cimetière	276,25	matériel
" 4941	Mûr de clôture	884,94	
		2645,65	

3

1. Maisons endommagées dans le quartier de la gare de Sainte-Marie-aux-Mines (actuelle avenue Zeller)

© Archives du Val d'Argent

2. Ferme auberge du Haïcot détruite durant la guerre 1914-1918

© ADHR

3. Sommes allouées pour les réparations ou reconstruction des bâtiments communaux au titre des dommages de guerre à Sainte-Marie-aux-Mines

© Archives Val d'Argent

4. Reconstruction de la Ferme Bertrand au 15 Timbach à Sainte-Croix-aux-Mines par l'entreprise Sauther en 1919

© ADHR



4

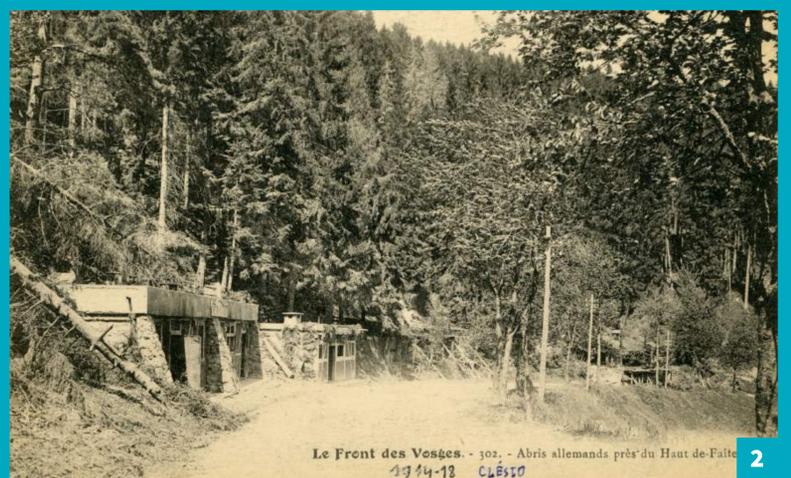


EFFACER LES TRACES DU CONFLIT

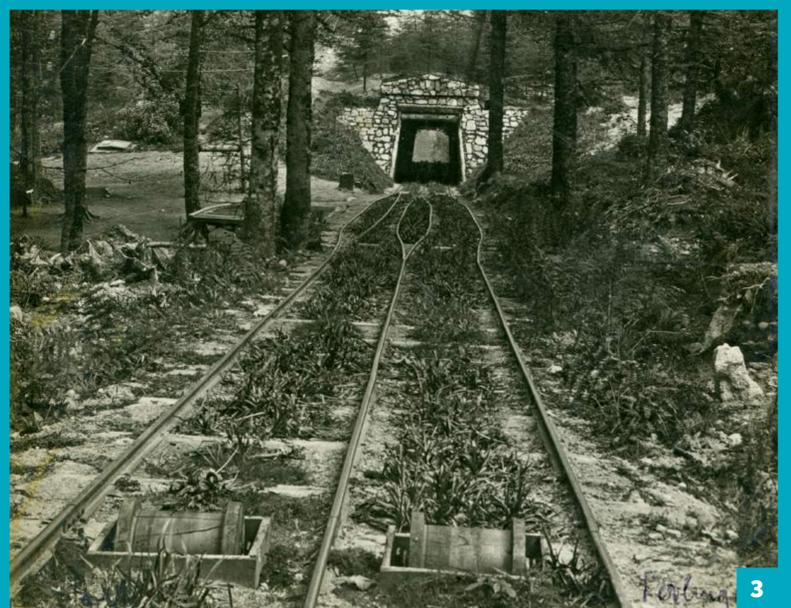
Sur les hauteurs de la vallée, un paysage de désolation s'étend à perte de vue. Les forêts des secteurs du col de Sainte-Marie-aux-Mines sont complètement dévastées. Les anciennes zones de combats restent sous le contrôle des militaires pendant plus d'un an et demeurent inaccessibles aux civils sans laissez-passer.

Les militaires français récupèrent les armes et le matériel laissés sur place par les allemands, et procèdent à la destruction des blockhaus et des munitions. Les ferrailleurs sont autorisés ensuite à démanteler les lignes de barbelés et les anciennes voies ferrées militaires, pour en récupérer le métal. Au début des années 1920, des hommes et des femmes sont embauchés pour remblayer les tranchées.

Sur le versant alsacien du massif vosgien, tout est fait pour effacer les traces du conflit et le souvenir de l'Alsace annexée, contrairement au versant vosgien où les tranchées sont encore visibles de nos jours.



Le Front des Vosges. - 302. - Abris allemands près du Haut de-Falte
1914-18 CLÉBISTO



1. Forêt dévastée dans le secteur du Violu, vers 1920

© Archives du Val d'Argent

2. Vestiges de Blockhaus dans le secteur du Clesio, près du col de Sainte-Marie, dans les années 1920

© Coll. R. Guerre

3. Funiculaire du Rauenthal à l'abandon. Les câbles de traction ont déjà été retirés

© Coll. R. Guerre

4. Equipe d'ouvriers remblayant les tranchées du Violu en 1921

© Fonds Adam.



1

LES PROSCRITS D'ALSACE

Après l'Armistice, les Proscrits d'Alsace sont autorisés à rentrer à leur domicile. Les Proscrits sont les personnes condamnées par les autorités allemandes à des peines de prison ou d'exil forcé, en raison de leur francophilie affichée ou dénoncée.

Industriel du tabac à Sainte-Croix-aux-Mines, Maurice Burrus fit partie des victimes de la proscription. Il fut condamné à une peine de 8 mois de prison en 1916, pour avoir traité un officier allemand de sauvage dans une lettre écrite à sa sœur.

En juillet 1919, Maurice Burrus fonde l'association des Proscrits d'Alsace avec le strasbourgeois Maurice Schaeffer. L'association vise à collecter les témoignages des proscrits, et faciliter leurs démarches pour obtenir des indemnités compensatoires pour les préjudices subis. L'association compte plus de 3000 adhérents dans les années 1920, dont près de 80 dans le Val de Lièpvre. L'association fait également poser des plaques commémoratives sur des bâtiments publics, en mémoire des individus fusillés sans procès. La plupart de ces plaques des proscrits sont détruites sous le régime nazi, mais certaines échappent à la destruction.

Seule une demi-douzaine subsiste en Alsace, dont celle de Sainte-Croix-aux-Mines.



2



3



4

1. Les proscrits d'Alsace reçus à l'Élysée, avec Maurice Burrus au milieu du cliché

© Archives du Val d'Argent

2. Maurice Burrus en 1936

© Coll. Marie Thérèse Antoine

3. Ferme Baradel au Petit-Haut, incendiée par les soldats bavarois en août 1914

© Coll. R. Guerre

4. Inauguration de la plaque des proscrits à l'école de Sainte-Croix-aux-Mines en 1924

© Coll. D. Bouvier



COMMÉMORER LES MORTS

A la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, le bilan humain est particulièrement lourd. On dénombre près 18 millions de morts civils et militaires au total. La mémoire des victimes est célébrée à travers l'érection de monuments aux morts dans chaque commune, financés par des appels à souscription auprès des habitants. En Alsace, la notion de « Mort pour la France » n'apparaît pas sur le monument, montrant que la commémoration dépasse la question de la nationalité d'appartenance des victimes.

Chaque monument aux morts a sa propre symbolique. Le monument de Sainte-Croix-aux-Mines représente une femme déposant une fleur sur un cercueil vide, rappelant que de nombreux soldats n'ont pas de sépulture reconnue.

À Sainte-Marie-aux-Mines, deux monuments furent érigés. Une obélisque fut d'abord montée sur l'actuelle place Keufer en 1919, puis un second monument fut érigé place Foch. Celui-ci représente une Alsacienne s'avançant vers Marianne, avec un soleil se levant sur les Vosges, marquant symboliquement le retour de l'Alsace française.

Le monument de Lièpvre a une forme d'obélisque, tandis que celui Rombach-le-Franc représente des orphelins.



1. Monument aux morts provisoire de Sainte-Marie-aux-Mines, érigé en 1919 sur la place Keufer

© Archives du Val d'Argent

2. Monument aux morts de Sainte-Croix-aux-Mines

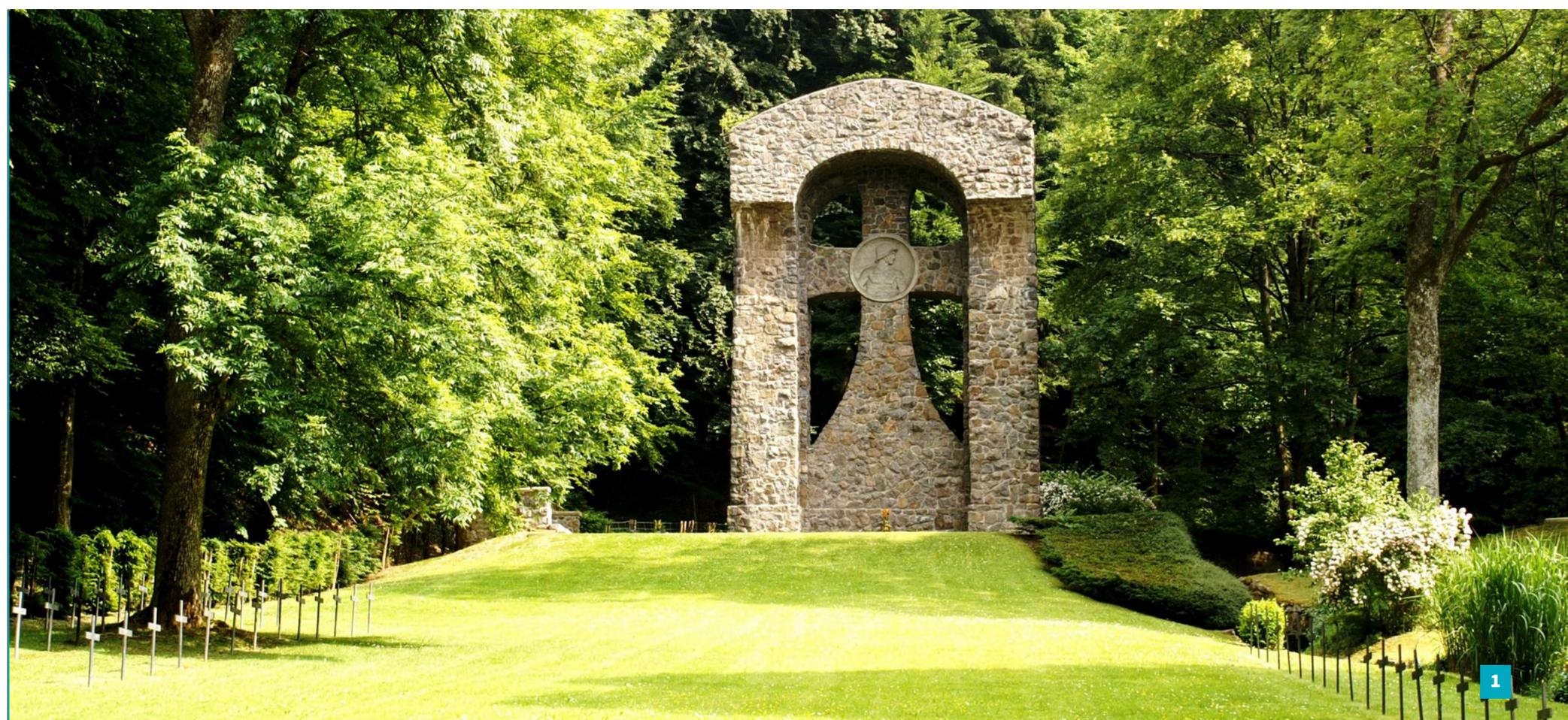
© Coll. Staub Chapelle

3. Inauguration du monument aux morts de Lièpvre en 1925

© Archives du Val d'Argent

4/5. Monument aux morts de Rombach-le-Franc et de Sainte-Marie-aux-Mines

© Photo José Antenat



1

VERS LA CRÉATION DES NÉCROPOLES

Parallèlement aux monuments aux morts, des nécropoles militaires sont aménagées pour rassembler les dépouilles des soldats dispersées dans une myriade de tombes isolées ou de nécropoles de secteurs. Deux nécropoles sont créées dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, l'une au col de Sainte-Marie en 1920, la seconde sur la colline de la Hajus en 1923.

La nécropole allemande de Mongoutte fut aménagée à partir de 1916 sous l'égide du service des sépultures militaires spécialement créé pour gérer et entretenir les tombes. Elle compte plus d'un millier de tombes. Son entretien est assuré actuellement par l'Etat allemand, qui est envoyé chaque année des militaires basés près de Bruchsal Untergrombach depuis les années 1960.

Leur venue régulière a créé des liens d'amitiés avec cette commune, avec laquelle une charte de jumelage a été signée en 1989, scellant ainsi symboliquement la réconciliation des deux pays autrefois opposés.



2



3



4

1. Cimetière militaire allemand de Mongoutte

© Photo José Antenat

2. Inauguration de la nécropole nationale française au col de Sainte-Marie-aux-Mines, le 22 août 1920

© Coll. Claude Rauss

3. Nécropole nationale française de la Hajus vers 1923-1925

© Archives du Val d'Argent

4. Jumelage entre Sainte-Marie-aux-Mines et Bruchsal Untergrombach. Dépôt de gerbe devant le monument aux morts de Bruchsal en 1989

© Archives du Val d'Argent